

CORRESPONDANCE

[112.]

CONCERNANT LES RELATIONS COMMERCIALES AVEC TRINIDAD.

Les honorables MM. McCarthy et Fenwick à sir Richard Cartwright.

HOTEL RUSSELL, OTTAWA, 29 janvier 1900.

A l'honorable

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT, G.C.M.G.

MONSIEUR,—Conformément à votre recommandation, nous prenons la liberté de soumettre un exposé des représentations que vous avons faites dans le cours de l'entrevue que nous avons eue vendredi dernier avec vous-même et les ministres des Finances et des Douanes.

Les colonies de la Guyane anglaise, de la Jamaïque et des Barbades ont conclu avec les Etats-Unis des traités de réciprocité qui attendent maintenant la sanction du Sénat, et nous sommes en route pour Washington dans le but de tenter de semblables arrangements de la part de Trinidad. Avec le consentement du secrétaire d'Etat pour les colonies, nous avons aussi reçu instruction d'arrêter à Ottawa pour s'assurer de la possibilité d'améliorer les relations commerciales entre le Canada et Trinidad, question à laquelle on s'intéresse vivement dans notre colonie.

Nous avons fait observer qu'à moins d'une politique de préférence l'on ne saurait, pour les raisons suivantes, compter sur un développement important de ce commerce :—

1. Le Canada est plus éloigné de nous que les Etats-Unis, et les moyens de communications ne sont pas aussi avantageux ;
2. Pour notre principal produit, le sucre, les Etats-Unis nous offrent un marché beaucoup plus important ; et
3. L'imposition, par les Etats-Unis, de droits de compensation sur les sucres recevant des primes pour l'exportation, et l'offre de 12½ pour 100 faite aux pays contractants, promettent des avantages plus sérieux que ceux qui pourraient dériver du tarif canadien actuel.

Nous avons reconnu la difficulté de faire à une colonie anglaise des concessions que nous refusons aux autres, et aussi que même si l'on accordait aux Antilles anglaises les mêmes privilèges sur le marché canadien, aucune concession ne serait d'un grand avantage pour nous maintenant, vu que la consommation du sucre en Canada n'est pas de 30,000 tonnes, tandis que les Antilles en produisent environ 280,000. Nous avons fait remarquer, cependant, que si les traités avec la Guyane anglaise, la Jamaïque et les Barbades étaient ratifiés par le sénat américain, ces colonies seraient privées du droit d'offrir des privilèges spéciaux au Canada, et nos espérances dans votre marché seraient bonnes.

Nous n'avons pas osé préciser quelle étendue devrait avoir cette préférence, mais il est évident que dans le cas du sucre, les conditions devraient être plus libérales que celles accordées par les Etats-Unis, savoir, des droits de compensation, plus \$4.70 par tonne anglaise. D'un autre côté, nous n'avons pas cru que Trinidad hésiterait pour s'assurer ce qui est pour elle d'une importance vitale, un marché avantageux pour son principal produit.